



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FNSM

Samedi 5 décembre 2020 en Visio
conférence

- **Dominique BOYER Président du FNSM**

Bienvenu à tous

Pour ouvrir cette AG du FNSM, il m'était difficile de ne pas évoquer le souvenir de Brigitte Vincent, et de citer ces quelques mots, prononcés lors de son très beau discours de Megève. Je cite « J'aimerais tellement que le syndicat ne devienne pas une administration auprès de laquelle vous payez une taxe de plus. Ne perdez pas de vue que l'humain et la solidarité doivent rester au cœur de votre métier » Face à un individualisme de plus en plus marqué entretenu entre autres par une situation économique incertaine, il semblerait que nous n'ayons pas entendu l'avertissement de Brigitte. En effet, suite au dernier appel de cotisation du FNSM, il s'avère qu'environ 700 guides n'ont pas réglé leur cotisation de 30€. Si cette situation, dans un premier temps aura pour effet de diminuer les aides allouées à certains collègues et leurs familles dans la difficulté, à terme elle risque de rendre la vie de notre association plus difficile. L'écoute, le conseil, le soutien moral si bien assumés par notre petite équipe et plus particulièrement par Sandrine et Franck qui sont au cœur de cette solidarité risquent d'en être affectés.

Tenant compte de la situation et afin d'essayer de sauvegarder l'action de notre association, le conseil d'administration a décidé à la majorité, de proposer une révision des statuts afin qu'elle puisse bénéficier du statut d'intérêt général, permettant entre autres aux adhérents, de défiscaliser leurs dons et cotisations. A ce propos, et afin qu'il n'y ait pas de confusion, je voulais préciser que le fait de faire un don ne dédouanait pas, le donateur de la nécessité de régler une cotisation, pour devenir membre de l'association. En attendant, nous espérons que vous répondrez favorablement à cette modification des statuts qui permettra nous l'espérons, de générer plus de cotisations et de dons ; confortant ainsi Brigitte dans ses profondes convictions humanistes et solidaires.

Je pense que tout le monde a entendu le message.

Attention un don n'est pas une cotisation, seuls ceux qui ont payé une cotisation ont le droit de voter.

- **Franck HENRY**

Bonjour à toutes et tous,

C'est à mon tour de vous parler de l'année passée qui n'a pas été facile du tout. Nous avons eu à traiter encore beaucoup d'accidents, plus le suivi des dossiers de l'année dernière.

L'accidentologie reste toujours élevée et n'a pas baissé, même au prorata des mois travailler de l'année 2020.

Nous constatons qu'un grand nombre d'aspirants et de guides n'ont toujours pas de contrat indemnités journalières (IJ).

Il est de notre devoir de continuer à sensibiliser la profession sur l'importance de s'assurer à minima. Pour info : GBC montagne, courtier en assurance et partenaire de SNGM, propose ce type de contrat pour une somme dérisoire de 240€ par an avec une indemnisation de 30€ par jour. Ce contrat couvre l'accident que ce soit en professionnel, à l'entraînement ou dans la vie privée. C'est la base.

Il me paraît essentiel dans le cadre de la formation des aspirants 4, sur la semaine dite de retour d'expérience, que le FNSM puisse intervenir pour échanger avec les futurs guides concernant les différentes assurances et la CIPAV. Encore bon nombre de guides sont en classe A avec un contrat IJ de base. Donc à voir avec l'ENSA pour en discuter.

Sur ce je vous souhaite une bonne AG et bonne fin d'année à vous.

- **Sandrine HENRY**

Bonjour à tous et merci pour votre présence.

Je vais commencer par vous présenter le :

RAPPORT D'ACTIVITE :



Événement 2020: la crise sanitaire!

Au vue de la situation sanitaire, le FNSM n'a pas eu la possibilité de mettre en place ou de participer à des événements comme à son habitude.

Néanmoins, une action de sensibilisation « contrat assurance » a été réalisé à l'ENSA le 28 juillet 2020 auprès des aspirants guides 3.

Du fait de la crise sanitaire, le FNSM n'a pas eu d'accidents à gérer pendant la période de confinement mais a continué le suivi déjà engagé auprès de professionnels accidentés, malades, compagnes et veuves. En effet l'année 2018-2019 a été conséquente au niveau de l'accidentologie tant sur le nombre que sur la gravité nécessitant un arrêt d'activité sur du plus long terme. Les suivis moral, administratif et financier restent vraiment les 3 piliers de l'intervention du FNSM. Si l'on regarde les chiffres, les aides ont tout de même été importantes

et si l'année avait été complète en termes d'activités, aurions-nous dépassé celles de l'année dernière ? Ceci d'autant plus que le FNSM est aujourd'hui bien ancré dans le maillage Réseau Assistance Accident (RAA) et SNGM.



Rapport d'activité

Au cours de l'exercice 20192020, 50 personnes ont été accompagnées

25 nouvelles situations

25 suivis d'anciennes situations

31 soutiens financiers pour un montant de 50550€.

A savoir : cette année, du fait des la crise sanitaires le FNSM dénombre moins d'accidents. Toutefois les suivis et actions auprès de ceux qui en avaient besoin se sont poursuivis .

Quelques chiffres pour mémoire :

Exercice 20152016 : 27 situations traitées dont 10 soutiens financiers pour un montant de 11000€

Exercice 20162017 : 38 situations traitées dont 25 soutiens financiers pour un montant de 38671€

Exercice 20172018 : 59 situations traitées dont 39 soutiens financiers pour un montant de 72381€

Exercice 20182019 : 72 situations traitées dont 53 soutiens financiers pour un montant de 78126€.

Plusieurs constats lors de cet exercice :

- Des accidents nécessitant un temps de récupération plus long donc un arrêt d'activité en conséquence
- De plus en plus d'accidents de parapente

Nous en revenons encore à la nécessité d'avoir un contrat indemnités journalières adapté à la pratique du professionnel.

Au vu des situations rencontrées au fil du temps, nous nous sommes beaucoup questionnés au sein du FNSM. J'ai donc décidé cette année d'insister afin de vous faire réaliser l'ampleur des conséquences sur votre famille si vous n'êtes pas assurés. Je l'ai déjà fait à Autran en 2015 lorsque je vous ai parlé de ma situation. Je ne pensais pas devoir un jour recommencer. Je ne sais pas si le message passera aussi bien que de vive voix face à vous mais je ferai un rappel l'année prochaine si nécessaire et les années suivantes jusqu'à ce que vous preniez conscience que lorsque vous avez une famille vous l'emmenez en montagne avec vous !

Au FNSM l'accompagnement des femmes, compagnes et veuves n'est pas toujours une mission simple. Quand il y a le traumatisme de l'accident ou la perte de l'être cher, elles se retrouvent dans la détresse. Mais quand en plus le mari ou le compagnon n'a pris aucune mesure de protection en cas de problème, la situation est dramatique car elle ne permet pas de vivre ce moment déjà fort émotionnellement ou d'être au côté de son mari ou compagnon pour le soutenir. Ce qui se traduit en cas de décès par de la peur, de la colère de n'avoir pas été considérée et une sensation d'errance dans cet environnement administratif parfois inconnu car le professionnel que vous êtes n'a pas laissé les informations faciles d'accès voire aucune information. S'il n'y a pas de décès c'est le couple qui va souffrir de par les incompréhensions, les reproches et l'impression pour la femme de subir, de devoir tout gérer entraînant des tensions et parfois malheureusement un risque de séparation par la suite ou une grande perte de confiance.

Dans la continuité de cette prise de conscience, j'en profite pour vous faire un rappel concernant la CIPAV, ou vous informer pour ceux que ne le savent pas, car nous avons dû intervenir dans des situations dramatiques après un accident du fait que le professionnel n'avait pas donné les informations nécessaires à la CIPAV ou qu'il était en dettes (sachez que si c'est le cas le capital décès ne sera pas versé tant que les dettes ne seront pas réglées).

Le pacs n'est pas reconnu, c'est-à-dire qu'il n'est pas assimilé au terme de conjoint. Le concubinage non plus. En fait, seul le conjoint MARIE est assimilé à un conjoint.

Au décès d'un adhérent, si celui-ci intervient avant la cessation d'activité, le capital décès qui sera versé correspondra à la classe de cotisation invalidité décès dans laquelle l'adhérent cotisait AU MOMENT de son décès (classe A, classe B ou classe C). Plus la cotisation est importante, plus le capital décès le sera aussi.

Pour les bénéficiaires du capital décès, il sera versé PAR ORDRE DE PRIORITE :

1. Au conjoint survivant non décédé lui-même, non divorcé, non séparé de corps EN PRIORITE. (Donc, hors pacsé et hors concubin(e))

S'il n'y a pas de conjoint non décédé, non séparé, le capital sera versé : **2. aux enfants de moins de 21 ans**. La CIPAV divise en parts égales en fonction du nombre d'enfants de moins de 21 ans. Attention, les enfants de plus de 21 ans ne sont donc pas concernés.

S'il n'y a pas de conjoint (1) ni enfants de moins de 21 ans (2) alors la CIPAV verse à : **3. une personne nommément désignée** impérativement dans le formulaire de désignation du bénéficiaire du capital décès. Attention, une seule personne peut être désignée à la fois.

C'est là qu'il est judicieux d'y inscrire son partenaire de pacs ou autre (éventuellement son enfant de + de 21 ans).

Attention, si personne n'est désigné, le capital décès ne sera versé à personne.

Je vais maintenant passer au rapport financier en vous apportant des informations d'ordre général.

RAPPORT FINANCIER :

L'AG 2019 a été le seul évènement cette année sur lequel nous avons pu faire des bénéfices. (Débit/crédit et solde de fin d'exercice sur les 4 dernières années d'exercice) :

	Débit	Crédit	Solde
2016/2017	42 326,03	71 932,96	77 348,59
2017/2018	56 373,89	66 659,68	87 634,38
2018/2019	83 649,16	68 309,71	72 294,93
2019/2020	84 015,26	57 242,26	45 521,93

Le FNSM se trouve en situation délicate. En effet, on constate que les dépenses augmentent régulièrement avec des aides de plus en plus nombreuses aux familles et aux professionnels (Elles représentent respectivement sur les 4 dernières années ci-dessus 89,1 %, 88,8 %, 90,5 % et 94,9 % des dépenses totales).

En parallèle, les entrées après une phase de stabilisation commencent à diminuer. Nous avons craint que la séparation des cotisations SNGM et FNSM entraîne une baisse des cotisations

FNSM et ce fut le cas comme l'a évoqué Dominique. L'avenir est donc inquiétant pour la survie du FNSM.

Au niveau du solde, après une montée en charge des aides aux familles, le FNSM est contraint de diminuer ces aides de 25% (au moins pour l'année en cours) pour garder un équilibre financier. La diminution du solde est en effet cette année conséquente. Sans cette mesure, et en envisageant des cotisations identiques (ce qui n'a pas été le cas pour les cotisations 2020-2021), il reste 2 années de trésorerie. Donc je ne peux que vous encourager une nouvelle fois à cotiser mais aussi faire des dons et parler du FNSM à vos clients et autour de vous.

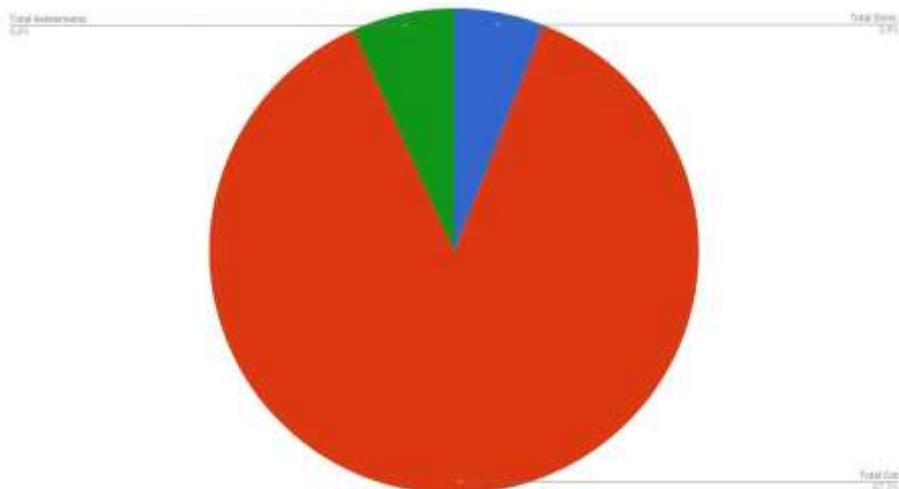


Rapport financier - Exercice 20192020							
Recettes				Dépenses			
Catégories	Situation au 30/09/2019	Situation au 30/09/2020	Budget prévisionnel (2020-2021)	Catégories	Situation au 30/09/2019	Situation au 30/09/2020	Budget prévisionnel (2020-2021)
Cotisations	60 106,41 €	49 958,26 €	50 000,00 €	Aides aux guides et aux familles	75 670,00 €	79 769,07 €	60 000,00 €
Dons publics et privés (collectivité local, mairie, ...)	4 276,79 €	3 404,00 €	4 000,00 €	Frais de fonctionnement (Communication, rc, publication, indemnités ...)	6 991,37 €	3 005,36 €	5 000,00 €
Manifestations (Recettes stands, événements, ...)	3 515,00 €	3 880,00 €	3 000,00 €	Frais divers (manifestations, enterrements, Impression livret)	487,79 €	840,83 €	1 000,00 €
Livret bancaire	411,51 €	0 €	0 €	Dons	500,00 €	400,00 €	400,00 €
Total	68 309,71 €	57 242,26 €	57 000 €	Total	83 649,16 €	84 015,26 €	66 400,00 €
Solde Exercice	- 15 339,45 €	- 26 773€	- 9 400 €				
Solde Crédeur	72 294,93 €	45 521,93 €	36 121,93 €				

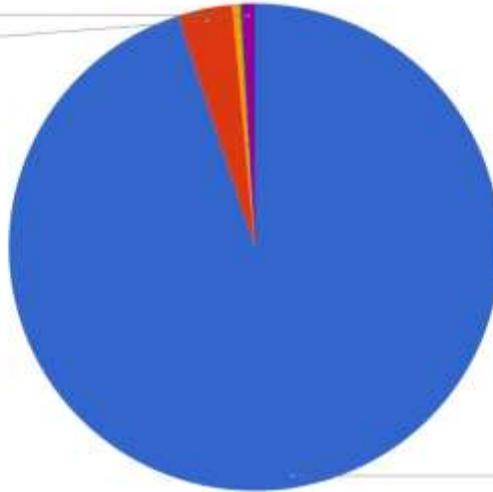


Rapport financier - Exercice 20192020

Bilan crédit 2019/2020



Bilan débit 2019/2020

Total événements
0,00
Total des événements
0,00Total des événements
0,00

MODIFICATION GLOBALE DES STATUTS :



Statuts

Modification globale des statuts

(suite au refus de la demande de statut d'intérêt général auprès de l'administration fiscale)

L'année dernière vous avez accepté la demande de statut d'intérêt général pour l'Association. Nous avons fait la démarche, cependant celle-ci a été refusée par la préfecture du fait de nos statuts trop restrictifs envers la profession. De ce fait nous avons retravaillé certains des articles de nos statuts afin de faire une nouvelle demande en 2021. C'est pour cela que la modification globale a été remise à l'ordre du jour pour cette AG.

CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FNSM :

Les postes à pourvoir au sein du FNSM le sont jusqu'en 2021 (fin de mandature du Conseil d'administration qui doit se renouveler tous les 3 ans). Nous devons procéder l'année prochaine au vote de l'ensemble du Conseil d'administration.

Merci à Philippe, Denis et Christian pour leur candidature car nous avons certes besoin d'apport financier mais humain également. Merci pour votre écoute.



Candidatures au Conseil d'administration du FNSM

4 Postes sont à pourvoir au sein du FNSM jusqu'en 2021 (fin de mandature du Conseil administration)

Les candidatures suivantes ont été enregistrées

- Mathilde BONNEFOI
- Philippe BRASS
- Denis CRABIERE
- Christian JACQUIER

• Intervention de Sébastien FOISSAC

« Je me suis blessé le 12 novembre en accident de ski de rando. J'ai pris contact avec le FNSM. Et tout de suite Franck m'a recontacté dans la foulée. Et franchement, je dois les remercier pour le support déjà moral parce qu'ils sont vraiment bienveillants et puis ils sont vraiment très calés dans tout ce qui est démarches administratives auprès des assurances, de l'URSSAF, de la CIPAV, des indemnités journalières. Ils sont vraiment de bons conseils et ils font gagner un temps fou et nous font penser à des choses auxquelles tout de suite on ne pense pas. En tout cas si j'ai un conseil à donner à tout le monde et surtout aux plus jeunes qui rentrent dans le métier c'est de bien anticiper que, oui on peut se blesser, et que oui on peut être arrêté longtemps voire ne plus jamais reprendre son activité. Ça arrive vite voilà ! Donc moi j'étais assuré à minima mais j'étais quand même assuré en indemnités journalières mais à refaire je choisirai certainement de m'assurer un peu mieux pour avoir un peu plus de confort dans la gestion des mois qui suivent, voilà ».

LES VOTES :



Votes

- Vote n°1 : Approuvez-vous le compte rendu de l'AG 2019
- Vote n°2 : Approuvez-vous le rapport moral 2019/2020
- Vote n°3 : Approuvez-vous le rapport d'activité 2019/2020
- Vote n°4 : Approuvez-vous le rapport financier 2019/2020
- Vote n°4 : Approuvez-vous les comptes de l'exercice clos au 30/09/2020
- Vote n°5 : Approuvez-vous la modification globale des nouveaux statuts du FNSM
- Vote n°6 : Approuvez-vous les candidatures au Conseil d'administration du FNSM

• **Intervention de Sandrine HENRY**

Je voulais surtout remercier une nouvelle fois les nouvelles candidatures pour cette année sachant que ce qui est important c'est d'avoir de nouvelles compétences au sein du Fonds National Solidarité Montagne et que l'on puisse renouveler un petit peu la façon de travailler et la façon de se répartir les tâches. Je pense qu'on a des personnes qui sont motivées, qui ont envie de s'investir, ce qui va pouvoir permettre cette année peut-être de redresser la barre sur certaines choses et d'avancer tous ensemble dans la solidarité.

Je me permets d'intervenir de nouveau car j'entends que 70 guides seraient connectés ce matin sur l'AG du FNSM ; à priori nous avons eu un peu plus de 500 cotisations cette année donc pensez à faire passer le relais autour de vous car ça ne fait pas beaucoup de personnes présentes à l'AG. Je sais qu'il est tôt, peut-être avec une belle journée de ski de rando mais sur la petite demi-heure ça aurait été sympa de participer. Faites passer le message autour de vous au moins les messages que vous avez entendus et puis le fait de pouvoir consulter la vidéo sur you tube après l'AG. Donc ceux qui n'ont pas pu participer à l'AG pourront prendre connaissance de tout ce qui a été dit.

A priori 84 personnes connectées donc c'est mieux.

• **Intervention de Dominique BOYER**

On va donc clore cette AG vu que les votes apparemment sont terminés. Je voulais juste informer que seulement, actuellement avec les derniers chiffres que nous avons eu, 14 guides sur 700 ont cotisé suite à notre dernier rappel de cotisation (il y a quelques semaines, nous avons fait passer par intranet un nouvel appel de cotisation pour tous ceux qui n'avaient pas fait leur cotisation suite à l'appel de septembre) ; c'est donc seulement 14 guides sur 700 et ce n'est pas faute de l'avoir dit et redit, pensez un peu au FNSM ce serait une bonne chose. Je vous remercie pour votre écoute et d'avoir pris le temps effectivement ce matin ; c'était un petit peu besogneux quelque part mais l'AG du SNGM va bien se passer ; Christian va nous relayer sur notre message concernant ce déficit important de cotisations.

Voilà, je vous dis bonne AG et à bientôt.

- **Sandrine HENRY**

Je tenais à remercier toutes les personnes qui ont participé ; je rejoins Dominique sur les 14 personnes qui ont cotisé après relance. Il y a donc environ 500 personnes qui ont cotisé mais c'est vraiment très peu et ça rejoint ce que je disais dans le message tout à l'heure : faites votre cotisation, faites des dons, c'est pour vous ; c'est la solidarité et la solidarité est pour vous et vos familles. Merci à vous et je vous souhaite une bonne journée et une bonne AG du SNGM.

A bientôt.

RESULTATS DES VOTES :

Vote n°1 : Approbation du compte rendu de l'AG 2019

Approuvez-vous le compte-rendu de l'AG 2019 ?

Nombre inscrits	528
Nombre suffrages exprimés	34
Participation	6,40%



Voix
recueillies

OUI	34	100,00%
NON	0	0,00%
BLANC	0	0,00%

**Résolution
approuvée**

Vote n°2 : Approbation du rapport moral 2019/2020

Approuvez-vous le rapport moral 2019/2020 ?

Nombre inscrits	528
Nombre suffrages exprimés	34
Participation	6,40%

Voix
recueillies

OUI	34	100,00%
NON	0	0,00%
BLANC	0	0,00%

**Résolution
approuvée**

**Vote n°3 : Approbation du rapport d'activité
2019/2020**

Approuvez-vous le rapport d'activité 2019/2020 ?

Nombre inscrits	528
Nombre suffrages exprimés	34
Participation	6,40%

Voix
recueillies

OUI	34	100,00%
NON	0	0,00%
BLANC	0	0,00%

**Résolution
approuvée**

**Vote n°4 : Approbation du rapport financier
2019/2020**



Approuvez-vous le rapport financier 2019/2020 ?

Nombre inscrits	528
Nombre suffrages exprimés	33
Participation	6,30%

Voix
recueillies

OUI	33	100,00%
NON	0	0,00%
BLANC	0	0,00%

**Résolution
approuvée**

**Vote n°5 : Approbation des comptes de l'exercice
clos au 30/09/2020**

**Approuvez-vous les comptes de l'exercice clos
au 30/09/2020 ?**

Nombre inscrits	528
Nombre suffrages exprimés	33
Participation	6,30%

Voix
recueillies

OUI	33	100,00%
NON	0	0,00%
BLANC	0	0,00%

Résolution
approuvée

Vote n°6 : Approbation de la modification globale des nouveaux statuts du FNSM

Approuvez-vous la modification globale des statuts du FNSM ?

Nombre inscrits	528
Nombre suffrages exprimés	34
Participation	6,40%

Quorum non atteint - Résolution à revoter en AGE

Voix
recueillies

OUI	34	100,00%
NON	0	0,00%
BLANC	0	0,00%



Vote n°7 : Approbation des candidatures au Conseil d'administration du FNSM

Approuvez-vous les candidatures suivantes au Conseil d'administration du FNSM?

Nombre inscrits	528
Nombre suffrages exprimés	32
Participation	6,10%

Voix
recueillies

Mathilde BONNEFOI	31	96,90%	Élue
Philippe BRASS	31	96,90%	Élu
Denis CRABIÈRES	30	93,80%	Élu
Christian JACQUIER	28	87,50%	Élu
Blanc	0	0,00%	